CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RAPPORT PROVISOIRE SUR L'INGÉRENCE DE LA RUSSIE EN MOLDAVIE

Rapport du Comité permanent de la Défence nationale

Stephen Fuhr, président

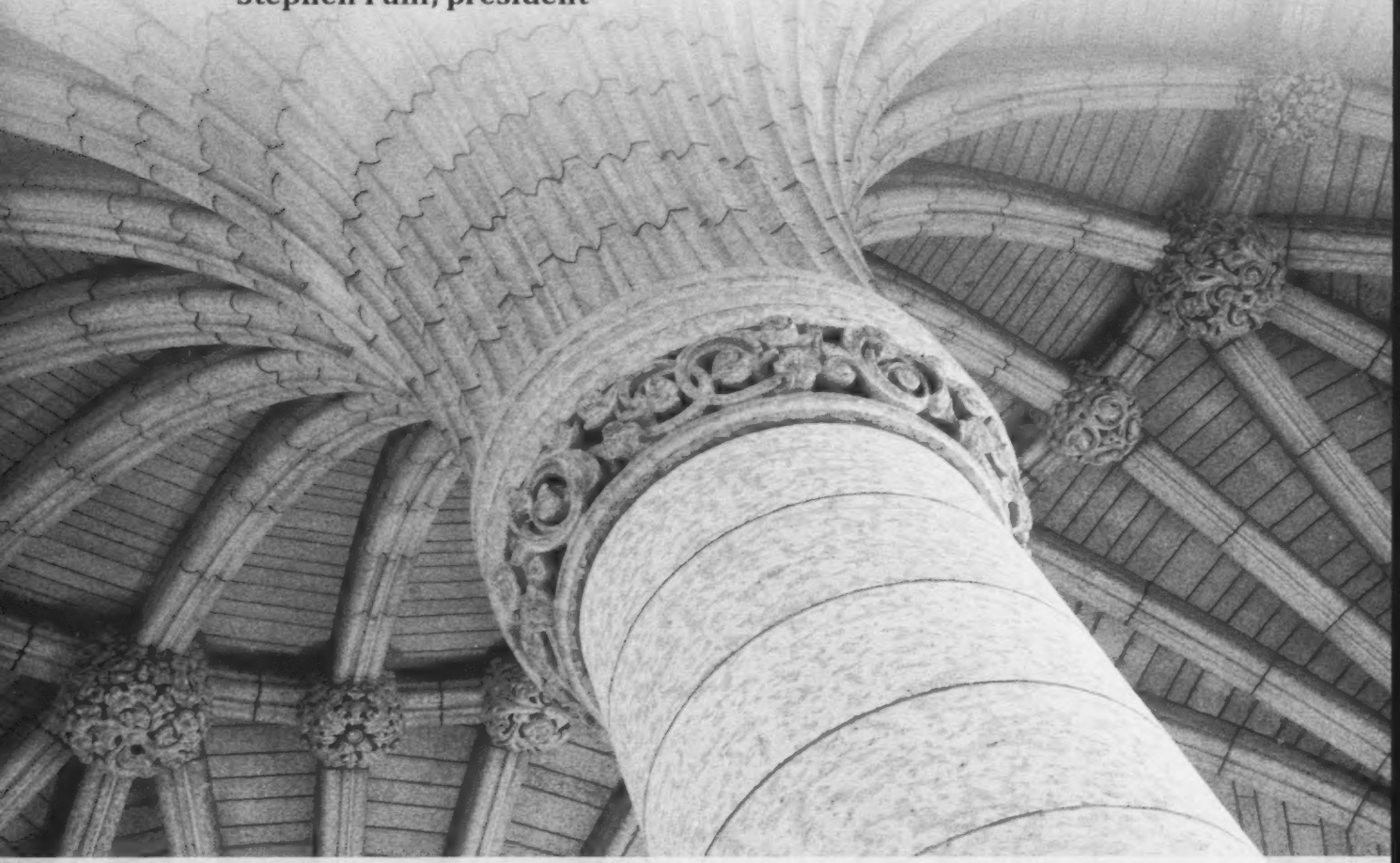

JUIN 2018
42e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à
l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

RAPPORT PROVISOIRE SUR L'INGÉRENCE DE LA RUSSIE EN MOLDAVIE

Rapport du Comité permanent de la Défence nationale

Le président
Stephen Fuhr

JUIN 2018

42e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSIDENT

Stephen Fuhr

VICE-PRÉSIDENTS

James Bezan
Randall Garrison

MEMBRES

Leona Alleslev
Darren Fisher
Cheryl Gallant
Mark Gerretsen
Yves Robillard
Jean Rioux*
Sherry Romanado*
Sven Spengemann
David Yurdiga

AUTRE DÉPUTÉ QUI A PARTICIPÉ

Terry Duguid

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Elizabeth Kingston

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Martin Auger, analyste
Stéphanie Le Saux-Farmer, analyste

---

* Membre sans droit de vote, conformément à l'article 104(5) du Règlement

LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié des intérêts géopolitiques et militaires de la Moldavie dans le contexte de l'hostilité et de l'agression de la Russie et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

Rapport provisoire sur l'ingérence de la Russie en Moldavie 1

Annexe A : Liste des témoins 3

Procès-verbaux 5

CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RAPPORT PROVISOIRE SUR L'INGÉRENCE DE LA RUSSIE EN MOLDAVIE

Le 14 juin 2018, M[me] Ala Beleavschi, ambassadrice de la République de Moldavie au Canada, a comparu devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes (le Comité) afin de discuter de la situation politique et économique et du contexte de sécurité en Moldavie et de questions relatives à l'agression russe dans la région.

Tout comme la Géorgie et l'Ukraine, la Moldavie s'inquiète de plus en plus du fait que la Russie soit redevenue récemment une puissance militaire agressive, animée d'un esprit révisionniste. Le conflit entre la Russie et la Géorgie (2008), l'occupation illégale de l'Abkhazie et de l'Ossétie de Sud (2008), l'annexion illégale de la Crimée (2014) et la participation de la Russie au conflit dans l'est de l'Ukraine (depuis 2014) suscitent des préoccupations au sujet des intentions de Moscou dans la région. Les menaces de la Russie ne constituent pas une nouveauté pour la Moldavie. Depuis près de trente ans, le pays doit composer avec un régime séparatiste prorusse en Transnistrie, région de l'est de la Moldavie qui est limitrophe de l'Ukraine. Ce régime reçoit l'appui financier, politique et militaire de la Russie[1]. La présence de plus de 1 400 militaires russes en Transnistrie, qui se poursuit malgré les engagements répétés de Moscou de retirer ses troupes de la région, inquiète particulièrement la Moldavie. En effet, les Moldaves craignent de plus en plus que la Russie intensifie le conflit actuel dans l'est de l'Ukraine et ouvre un second front dans l'ouest de l'Ukraine, à partir de la Transnistrie.

Ces préoccupations en matière de sécurité ont amené la Moldavie à accroître ses investissements dans la défense nationale et la sécurité. L'ambassadrice Beleavschi a indiqué notamment au Comité que la Moldavie demeurait très vulnérable aux cyberattaques et aux menaces de guerre hybride visant ses infrastructures d'énergie et d'information et d'autres infrastructures essentielles, de même que sa langue et sa culture, d'où le besoin de renforcer les capacités de défense du pays. Selon l'ambassadrice Beleavschi, la petite armée

1 La Transnistrie est un État autoproclamé qui, aux yeux de la communauté internationale, fait toujours partie de la Moldavie. Elle est située sur la rive est du fleuve Dniestr, qui borde le reste de la Moldavie, à l'ouest, et l'Ukraine, à l'est. La Transnistrie a déjà fait partie de l'Ukraine, mais elle a accédé à l'autonomie en 1924 lors de la proclamation de la République socialiste soviétique autonome (RSSA) moldave. En 1940, l'Union soviétique envahit la Bessarabie, qui appartient alors à la Roumanie, et rattache le territoire à la RSSA moldave, créant ainsi la République socialiste soviétique de Moldavie. Après la dissolution de l'Union soviétique, cette dernière déclare son indépendance et devient la République de Moldavie. Il en résulte des tensions entre la Moldavie et le territoire de la Transnistrie, qui ne veut pas se séparer de l'Union soviétique. Le différend s'envenime et amène, en 1992, la Moldavie et la Transnistrie à se faire brièvement la guerre, laquelle donne lieu à un cessez-le-feu qui est toujours observé. La Transnistrie continue aujourd'hui de recevoir le soutien de la Russie, qui maintient un contingent d'environ 1 400 soldats en Transnistrie, sous prétexte d'assurer la sécurité de quelque 20 000 tonnes de munitions russes.

moldave, qui se compose d'environ 6 500 membres en service actif, est insuffisamment formée et équipée. Elle a cependant ajouté que le gouvernement de la Moldavie avait adopté récemment une stratégie de défense nationale dans le but de moderniser et de professionnaliser son armée grâce à une formation améliorée et à l'acquisition de nouvel équipement. Le pays souhaite ainsi participer plus efficacement à des opérations internationales de maintien de la paix.

M[me] Beleavschi a affirmé que, même si la Moldavie demeure un pays neutre, elle entretient de solides relations avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), avec laquelle elle coopère étroitement. Comme exemple typique, elle a cité la participation régulière de l'armée moldave, aux côtés des forces géorgiennes et ukrainiennes, à des exercices d'entraînement interarmées de l'OTAN dans la région, et la récente décision que le gouvernement moldave a prise de mettre sur pied un Bureau de liaison de l'OTAN en Moldavie. La Moldavie souhaite non seulement renforcer ses relations avec l'Organisation, mais également accroître sa collaboration avec l'Europe. À l'instar de la Géorgie et de l'Ukraine, la Moldavie aspire à se joindre à l'Union européenne et met en œuvre des réformes, à l'échelle nationale, de ses systèmes gouvernemental, judiciaire et économique. Au cours des dernières années, ce pays a également commencé à concentrer ses échanges commerciaux en Europe. À titre d'exemple, selon l'ambassadrice Beleavschi, alors que ses produits étaient habituellement exportés vers l'est, aujourd'hui, plus de 67 % de ses exportations atterrissent sur le marché de l'Union européenne.

M[me] Beleavschi a remercié le Canada de sa solidarité continue et du soutien que ce pays apporte à la Moldavie. Plus précisément, elle a reconnu sa décision, prise récemment, de coparrainer une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le retrait complet et inconditionnel des troupes étrangères du territoire moldave de Transnistrie. L'ambassadrice en a profité pour remercier le Canada de sa participation à la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Moldavie. Cela dit, elle lui a demandé d'en faire davantage pour aider la Moldavie, et a proposé que le Canada adopte une approche régionale commune face à la Géorgie, à la Moldavie et à l'Ukraine; selon elle, les trois pays sont aux prises avec les mêmes problèmes ainsi que les mêmes menaces provenant de la Russie. Elle a souligné qu'ils ont récemment mis sur pied une assemblée interparlementaire afin de présenter un front commun pour faire face plus efficacement aux menaces en matière de sécurité dans leur région. Elle a également noté que la Moldavie souhaite professionnaliser et moderniser son armée et aimerait que le Canada lui fournisse de la formation et de l'équipement, tout comme il le fait pour l'Ukraine.

De plus, l'ambassadrice Beleavschi a demandé au Canada d'appuyer des élections législatives justes, démocratiques et transparentes en Moldavie en novembre 2018, et au Parlement de notre pays de soutenir les efforts que déploie le gouvernement moldave pour réformer son pays, ainsi que son intégration à l'Union européenne.

ANNEXE A
LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Ambassade de la République de Moldova	2018/06/14	103
S.E. Ala Beleavschi, ambassadrice de la république de Moldavie au Canada		

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 103 et 104) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Stephen Fuhr